

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LE SNALC RENFORCÉ !

	2008	2011
CAPA CERTIFIÉS	1 siège	2 sièges
CAPA AGRÉGÉS	1 siège	2 sièges

Merci à nos électeurs et à nos électrices ! Merci à nos collègues d'avoir su braver les vicissitudes de ce premier scrutin électronique, imposé aux forceps par le Ministère, tenu dans des conditions surréalistes et dans des délais irréalistes.

Les militants du **SNALC** sortent de ces élections avec la fierté du devoir accompli, mais aussi avec une certaine amertume : le taux de participation des professeurs du Secondaire est de l'ordre de 37 % dans notre académie, d'environ 40 % au niveau national – contre plus de 60 % en 2008 ! Ce scrutin a donc été, en apparence, largement boudé par les électeurs.

Mais comment le leur reprocher ? De la réception de la notice de vote jusqu'à l'installation du désormais trop fameux *java*, en passant par la récupération du mot de passe, les chausse-trappes étaient nombreux. Les professeurs que nous sommes ne passent pas leur vie devant leur écran, et après des heures de cours trop souvent éprouvantes, nous avons rarement envie de nous battre avec l'informatique... Enfin, il est clair que **ce taux de participation déplorable a été voulu par le Ministère**, puisque la notion de quorum a disparu de ce nouveau scrutin. Les difficultés que nous avons rencontrées sont donc issues d'une volonté délibérée.

Il résulte de tout cela que nos collègues, pourtant de loin les plus nombreux des fonctionnaires, seront moins représentés aux Comités Techniques de l'Éducation nationale que la simple arithmétique l'aurait voulu. À titre d'exemple, le taux de participation des chefs d'établissement dépasse 80 % ! Ce sont donc surtout les organisations bien implantées dans l'Administration qui auront voix au chapitre dans ces nouvelles instances. Des organisations hélas souvent très liées aux pédagogistes de tout poil, et qui n'hésiteront pas à sacrifier notre métier sur l'autel d'un « progressisme » de façade.

À quoi devons-nous donc nous attendre dans les mois à venir, si ces élections ne sont pas annulées malgré les nombreux dysfonctionnements, et les recours intentés (entre autre) par le **SNALC** ?

(suite de l'éditorial page 2)

Le Courrier du SNALC Créteil
6, rue de Beaune – 45340 Bordeaux en G.
CPPAP n°0211S07732 ISSN 1256

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 19/12/2011

Éditorial	p. 1
Le SNALC à votre service...	p. 2
Congés de formation	p. 2
Échos du Congrès Académique	p. 2
Élections professionnelles	p. 3
Colloque de l'ADER	p. 3
Réflexion : le blocage	p. 4
Le SNALC sur Facebook	p. 4

Directeur de publication

Franck MOULS
6, rue de Beaune
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Imprimerie PRINT
54, rue des fontaines
77370 NANGIS



Les projets de l'actuelle majorité, comme de l'opposition, sont à la fois limpides et affreusement similaires :

Raccourcir nos congés, notamment l'été, sans la moindre compensation financière évidemment ;

Allonger notre temps de présence dans les établissements, au prétexte fallacieux de « prendre en compte le travail de concertation ». Avec comme objectif réel de liquider notre statut, défini par les décrets de 1950, et donc de nous laisser à la merci de chefs d'établissement fréquemment atteints de réunionite... Sans compter la disparition probable, dans la foulée, de l'heure de première chaire en lycée, et de l'ISOE pour tous, en échange – dans le meilleur des cas – d'une augmentation misérable de nos traitements ;

Introduire de manière massive le **contrôle en cours de formation** (CCF) pour l'obtention du baccalauréat – les « examens couperets » étant, paraît-il, traumatisants pour nos frères élèves ! Les vraies raisons sont en réalité bien plus triviales : économies massives, puisque les examinateurs ne seraient plus défrayés – tout se ferait en interne, sous la responsabilité du chef d'établissement –, et augmentation des taux de réussite concomitante, sous la pression dudit chef, toujours plus autonome – les professeurs, quant à eux, le devenant de moins en moins à chaque réforme.

Devant ces menaces avérées, le **SNALC** invite ses adhérents et sympathisants à se méfier des bonnes paroles qui ne manqueront pas de se déverser dans nos oreilles les mois prochains. Qu'elles viennent de droite ou de gauche, il ne faudra prendre les promesses et les bons sentiments à venir que pour ce qu'ils sont : de la communication vide de toute réalité.

Plus encore, **le SNALC-Créteil ne s'associera désormais plus à aucune grève ponctuelle sans mot d'ordre précis** d'ici les élections présidentielles. Ces grèves fourre-tout d'un jour n'ont, en effet, qu'un seul résultat : vider les poches de nos collègues ! À l'approche de réformes qui justifieront, nous n'en doutons pas, des mouvements d'ampleur et des grèves massives, peut-être de longue durée, **les professeurs doivent garder leurs forces** pour des combats d'importance vitale.

Les organisations qui les invitent à disperser leurs efforts dans des mouvements inutiles sont les alliés objectifs de ceux qui sapent, année après année, l'École de notre pays. **Le SNALC ne se laissera pas abuser**, et ne souhaite porter aucune part de responsabilité en cas d'accélération de la détérioration de nos conditions de travail et de nos conditions de vie – qui le sont déjà bien assez.

Loïc VATIN, Président académique

Le SNALC appelle à la grève du 15 décembre 2012

Contre le projet de réforme de la notation des professeurs, qui confierait désormais notre évaluation aux seuls chefs d'établissement, au détriment des IPR. Cette remise en cause de l'évaluation pédagogique par les IPR constitue en fait une **attaque frontale contre les savoirs disciplinaires** qui sont le fondement de notre légitimité.

LE SNALC CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

 <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

 09 53 77 86 60

 09 58 77 86 60

 snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

 09 63 65 71 95

 snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

 01 46 74 00 64

 louis.e@bbox.fr

Alexandre FIEBIG

 09 62 32 04 38

 snalc.creteil@laposte.net

Franck MOULS

 snalc-mouls@orange.fr

IUFM :

Ludovic GELLÉ

 ludovic.gelle@ac-creteil.fr

L'équipe académique du SNALC-CRETEIL

vous souhaite de

**joyeuses fêtes de Noël
et une excellente année
2012 !**



BILAN DU VOTE ÉLECTRONIQUE

Prenez un syndicaliste dévoué – un pléonasme – chargé de vérifier, avec un collègue, d'un syndicat concurrent (deux pigeons s'aimaient d'amour tendre...), de la bonne mise en ordre d'un vote électronique, conformément aux recommandations de la CNIL.

Les deux pigeons, arrivent le jeudi, la veille de l'ouverture officielle du kiosque de vote **obligatoire** et néanmoins électronique, dans la salle informatique prévue à cet effet. Le malheureux agent de service, réquisitionné pour créer un anonymat, erre tristement à l'entrée, avec des panneaux amovibles – car essayez de mettre un isoloir autour d'un ordinateur... L'un des deux rendra l'âme : l'isoloir modèle Éducation Nationale n'a pas été prévu pour laisser passer des câbles (surtout que cet isoloir a été refilé au Lycée par la Mairie, trop contente de s'être débarrassée de l'engin fourni à l'occasion du vote sur le référendum de 1969).

Là-dessus, Mademoiselle Dugenuck pète un câble (qui n'est pas celui de l'ordinateur...). Elle, qui travaille dans cette salle depuis la veille du référendum – celui de 1870, pour savoir s'il fallait voter Napoléon III ou Bismarck – ne supporte pas d'être déportée durant quatre jours, à un autre endroit de l'établissement. Le représentant du SNALC perd son calme.

Après (enfin) le départ de mademoiselle Dugenuck, les deux pigeons tentent, avec le concours du troisième pigeon esclave, de monter les stands de la fête (cela fait déjà une heure de perdue, mais quand on aime...).

Youpi ! Soyons moderne, on se connecte, et quand, on est solidaire dans le malheur, le SNALC et le SNES ne sont plus qu'un seul syndicat (SNALCSNES : Si Nous Atteignons La Connexion Sans Nous Être Suicidés), on atteint le bonheur et on danse la... **JAVA**

Force est de reconnaître la faiblesse du SNALC : l'ordinateur de son représentant a patiné, patiné, pendant un quart d'heure et n'a rien dit... Le représentant du SNES a rapidement eu un message lui disant que :

- 1) ça ne marchait pas
- 2) java n'était pas pour lui..
- 3) la configuration du réseau n'était pas conforme...

On peut aussi penser que l'ordinateur n'a pas eu le courage d'avouer cela au S1 du SNALC... Quoi qu'il en soit, les deux pigeons, dépités, sont allés rendre compte à leur proviseur adjoint de leur brillant succès. Le représentant du SNALC a pu tester que l'on pouvait voter depuis le bureau de la personne en question... Les deux pigeons sont partis, après deux heures perdues... Ou gagnées, pour le plus grand bonheur du syndicalisme...

Le lendemain, tout marchait. Peu de collègues sont venus. Depuis, les deux pigeons (SNALC comme SNES) comprennent pourquoi le vote NATIONAL n'a pas eu le succès escompté. Dans quatre ans, il faudra essayer le tango, la bourrée auvergnate, la valse, mais... **plus de java !!!**

Francis Berr, S1 du lycée Bézout, Nemours

MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES

Saisie des vœux par internet exclusivement sur www.education.gouv.fr/iprof.siam

Ouverture du serveur du jeudi 17 novembre (12h) au mardi 6 décembre (12h)

- Date limite de dépôt des dossiers médicaux vendredi 9 décembre
- Retour des confirmations de demande de mutation au rectorat mardi 13 décembre
- 1er Affichage des barèmes et contestations éventuelles jeudi 5 au mercredi 11 janvier
- 2e Affichage des barèmes après CAPA de vérification du jeudi 26 au mardi 31 janvier

Les barèmes ne seront plus modifiables après le vendredi 3 février.



DIFFÉRENTS

Le **SNALC-Créteil** sort effectivement considérablement renforcé de ces élections par le doublement de ses représentants certifiés **et** agrégés dans les commissions paritaires : merci à tous ceux qui y ont contribué en glissant dans l'urne virtuelle le bulletin qui va bien. C'est la preuve que le **SNALC** est un **syndicat efficace** dans le suivi et le soutien de votre carrière et nous allons poursuivre dans cette voie.

Le **SNALC**, c'est aussi un **syndicat différent**, parce que seul à se préoccuper du terrain. Le vrai terrain, celui que vous voyez quotidiennement et que tant de gens qui pensent comme il faut ignorent ou feignent d'ignorer : l'élève Kevin et sa bande de copains qui sabotent votre cours en toute impunité, l'absence de soutien objectif de la hiérarchie qui ne « veut pas faire de vagues » et choisit de vous culpabiliser plutôt que de résoudre fermement le problème, les parents démissionnaires qui ne sont même plus maîtres chez eux, le ministère qui qualifie de « progrès » tout ce qui ne marche pas et les médias qui nous racontent des histoires d'élèves qui « travaillent trop », tout en estimant bien sûr que **vous** ne travaillez jamais assez.

Le **SNALC** est le seul syndicat à oser dire qu'il n'est pas normal que la moitié des élèves (parfois bien plus) entrent en 6^{ème} sans savoir vraiment lire écrire et compter, et qu'il n'est pas possible d'étudier sereinement dans le bruit, quand ce n'est pas dans un climat d'émeute. Combien de collègues n'ont jamais pu faire cours dans un climat serein mais en rêvent secrètement, même si on les baratine avec « la société qui a évolué » ?

Le **SNALC**, c'est le syndicat qui pose les questions que personne d'autre n'ose poser, et qui propose des réponses que personne n'ose évoquer, pédagogiquement correct oblige, alors que la réalité est là : sous nos yeux. Le **SNALC** est un syndicat volontairement décalé par ce que les autres ont abandonné ce réel, ce quotidien qui les gêne tant et que malheureusement vous connaissez si bien. C'est aussi cela que vous avez sanctionné dans les urnes, particulièrement dans une académie difficile comme Créteil.

Et nous vous en remercions.

Emmanuel PROTIN, Vice-Président académique

CONGRÈS ACADÉMIQUE LE MARS À MELUN

Retenez et réservez déjà cette journée du mars

Vous recevrez sous peu la convocation ouvrant droit à autorisations d'absence à déposer auprès de votre chef d'établissement, l'appel à candidatures au Bureau Académique et toutes les conditions pratiques.

Lieu du congrès : Hôtel de Ville de Melun

Un co-voiturage depuis la gare RER de Melun sera mis en place

Matinée : élection du bureau académique

Après-midi : actualité syndicale– problèmes généraux– perspectives d'action– questions diverses

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous sommes agents de l'État, notre employeur participe aux frais de garde de nos enfants de 0 à 6 ans depuis décembre 2007 (encore fallait-il le savoir...). L'aide financière est versée sous la forme de tickets CESU (chèque emploi universel) pour payer les frais de garde, quel que soit le mode de garde choisit :

- un salarié en emploi direct : assistante maternel(le), garde à domicile, garde partagée ou occasionnelle, baby-sitting ;
- une entreprise ou une association, prestataire de services ou mandataire agréé.
- une structure de garde d'enfants hors domicile : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants et garderie périscolaire ;

Deux dossiers différents sont à remplir en fonction de l'âge de vos enfants, de 0 à 3 ans ou de 3 à 6 ans. L'aide varie en fonction des revenus, de 200 à 600€ par an et par enfant. Renseignements sur www.cesu-fonctionpublique.fr.

Nolwenn Le Bouter